PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 6 septembre 2016

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le sixième jour de septembre deux mille seize (2016) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	absent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2016-09-199.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session régulière 4 août 2016
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Règlement no 88-16 modifiant le règlement no 68-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 4.3 Règlement no 89-16 modifiant le règlement no 55-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 4.4 Municipalité de Saint-Antonin et de Saint-Arsène Appui à la Ville d'Amqui
 - 4.5 Remerciements Club de Golf de Cacouna
 - 4.6 Dîner-conférence SODES
 - 4.7 Correspondance MAMOT- Financement centres d'urgence 9-1-1
 - 4.8 Répartition du montant reçu de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup
 - 4.9 Félicitations Groupe Lebel
 - 4.10 Félicitations Bénévoles Aménagement paysager
 - 4.11 Entretien ménager
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Cours Pompiers
 - 5.3 Aide financière pour cours Pompiers

6. TRANSPORT

- 6.1 Remise de l'ancienne route 10 Modification résolution 2015-02-39.6.1
- 6.2 Subvention amélioration réseau routier municipal Modification
- 6.3 Soumissions recharge et ponceau Chemin Rivière-des-Vases
- 6.4 TransCanada Oléoduc Énergie Est Mise à jour tracé
- 6.5 Correspondance 265, rue de la Grève
- 6.6 Travaux sur la route Grandmaison
- 6.7 Jean D'Amour Député de Rivière-du-Loup et ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent Travaux Côte Roy

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles Déclaration de tonnages 2016
- 7.2 MRC de Rivière-du-Loup Demande de la Municipalité de « Les Escoumins » /obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 7.3 Recyc-Québec Approbation du rapport et régime de compensation pour la collecte sélective
- 7.4 Mise en demeure Lafontaine Leclerc
- 7.5 Adoption du plan d'intervention

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 Dérogation mineure 1169, route de l'Église
- 8.3 Dérogation mineure 235, rue D'Amours
- 8.4 Colloque sur le développement industriel et les écoparcs d'activités

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Soumissions ingénierie mécanique/électrique Centre de Loisirs
- 9.3 Soumissions ingénierie génie civil et structure Centre de Loisirs
- 9.4 Engagement coûts d'exploitation continu Nouveau Centre des Loisirs
- 9.5 Contrat de travail Jean-Marie Brisson
- 9.6 Les Habitations Kakou Inc. Subvention aux loyers
- 9.7 Appui et demande de financement Patrimoine Canadien 2017 Deux Nations, Une Fête
- 10. INFORMATIONS Prochaine réunion le 3 octobre 2016
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-200.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2016

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 4 août 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-09-201.4.1 Ratification des déboursés d'août 2016 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 26 juillet au 29 août 2016 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 201 603.61\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./ sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

<u>2016-09-202.4.2 Règlement no 88-16 modifiant le règlement no 68-13 relatif au code</u> d'éthique et de déontologie des élus municipaux

RÈGLEMENT NO 88-16

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

RÈGLEMENT NO 88-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 68-13 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

Attendu que la modification a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1 août 2016;

Attendu que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 2 août 2016 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1 août 2016 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Cacouna, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Règlement no 88-16 modifiant le règlement no 68-13 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ajouter à la fin du paragraphe 3. Discrétion et confidentialité:

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

<u>2016-09-203.4.3 Règlement no 89-16 modifiant le règlement no 55-12 relatif au code</u> <u>d'éthique et de déontologie des employés municipaux</u>

RÈGLEMENT NO 89-16

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

RÈGLEMENT NO 89-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 55-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

Attendu que la modification a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1^{er} août 2016;

Attendu que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 2 août 2016 ;

Attendu que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Cacouna ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1^{er} août 2016 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Cacouna, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

RÈGLE 3 – La discrétion et la confidentialité

Ajouter à la fin de la règle :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

4.4 Municipalité de Saint-Antonin et de Saint-Arsène - Appui à la Ville d'Amqui

Les municipalités de Saint-Antonin et Saint-Arsène nous ont expédiés copie de leur résolution respective indiquant appuyé la démarche de la Ville d'Amqui concernant les compressions au centre hospitalier par le CISSS-BSL.

4.5 Remerciements - Club de Golf de Cacouna

Les administrateurs et les employés du Club de Golf de Cacouna nous remercient de notre grande générosité afin de promouvoir le footgolf dans leur club.

<u> 2016-09-204.4.6 Diner-conférence – SODES</u>

Invitation de la Société de développement économique du Saint-Laurent à un dîner-conférence à Rivière-du-Loup qui aura pour thème « Papiers White Birch de Rivière-du-Loup : enjeux et stratégies de l'usine dans une industrie en mutation ».

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise madame Suzanne Rhéaume à assister au diner-conférence de la SODES qui se tiendra le 22 septembre prochain à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup et accepte d'en défrayer les coûts de 85\$ plus taxes.

4.7 Correspondance - MAMOT- Financement centres d'urgence 9-1-1

M. Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe que monsieur Martin Coiteux ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait publier en date du 30 juillet 2016, un avis à la Gazette Officielle du Québec ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 que le conseil de notre municipalité a adopté.

4.8 Répartition du montant reçu de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup nous a expédié un chèque au montant de 2 475.93\$ représentant la répartition du montant reçu de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour les constats d'infractions de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

2016-09-205.4.9 Félicitations - Groupe Lebel

Attendu que l'entreprise « Groupe Lebel » est un employeur de notre municipalité;

Attendu que cette entreprise est une fierté pour notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adresse ses sincères félicitations au Groupe Lebel pour les soixante (60) ans d'existence de leur entreprise.

2016-09-206.4.10 Félicitations - Bénévoles - Aménagement paysager

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adresse ses sincères remerciements à tous les bénévoles qui ont collaboré bénévolement à nettoyer tous les aménagements paysagers de notre municipalité au cours de l'été et ainsi, contribuer à embellir notre municipalité pour la visite de classification des Fleurons du Québec.

2016-09-207.4.11 Entretien ménager

Dépôt d'une offre de service de madame Vicky Dionne pour l'entretien ménager du bureau municipal, de la bibliothèque et de la caserne incendie.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de service de madame Vicky Dionne pour exécuter l'entretien ménager du bureau municipal, de la bibliothèque ainsi

que de la caserne incendie et ce, au tarif horaire de 15\$. Madame Dionne est en remplacement de monsieur Benoit Pelchat.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2016-09-208.5.2 Cours - Pompiers

Afin de bénéficier d'une brigade de pompiers à jour dans les formations,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise les personnes suivantes à suivre ces formations à la MRC de Rivière-du-Loup :

-Jean-Luc Tremblay Opérateur d'autopompe -Denis Ouellet Opérateur d'autopompe -Francois Daris Opérateur d'autopompe -David Beaulieu Officier non urbain -Alexandre Pilon Pompier 1

-Alexandre Pilon Pompier 1 - Martin Lévesque Pompier 1

Que ce conseil s'engage à défrayer les coûts d'inscription ainsi que tous les frais reliés à ces cours sur présentation de pièces justificatives.

2016-09-209.5.3 Aide financière pour cours - Pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Cacouna désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Cacouna prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I, trois pompiers pour le cours d'opérateur d'autopompe et un pompier pour le cours d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Rivière-du-Loup.

6. TRANSPORT

2016-09-210.6.1 Remise de l'ancienne route 10 - Modification résolution 2015-02-39.6.1

Attendu que le conseil a accepté de remettre aux propriétaires concernés des parcelles de terrain de l'ancienne route 10;

Attendu qu'une résolution indiquait que les frais reliés à cette acquisition par les propriétaires concernés seraient assumés par eux;

Attendu que tous les propriétaires ont accepté qu'un seul contrat soit exécuté;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte d'assumer tous les frais reliés à ces remises de terrain aux propriétaires concernés.

Que cette résolution modifie la résolution no 2015-02-39.6.1.

2016-09-211.6.2 Subvention amélioration réseau routier municipal - Modification

M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup- Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime nous octroie une somme de 11 000\$ pour l'exercice financier 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a demandé une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu qu'une somme de 11 000\$ a été octroyée pour l'amélioration du Petit rang 2;

Attendu que la priorité du conseil a été changée depuis la demande de subvention;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande de corriger l'emplacement des travaux pour le Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Que les travaux dans le cadre dudit programme soient effectués à l'amélioration du chemin de la Rivière-des-Vases afin d'assurer la sécurité des citoyens de ce secteur.

2016-09-212.6.3 Soumissions recharge et ponceau - Chemin Rivière-des-Vases

Dépôt d'une soumission d'Hugues Guérette Inc. pour le rechargement du Chemin de la Rivière-des-Vases sur une longueur de 0.8 km ainsi que le remplacement de 4 ponceaux de 18 pouces au coût de 11 000\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission d'Hugues Guérette Inc. pour le rechargement du Chemin Rivière-des-Vases ainsi que le remplacement de 4 ponceaux de 18 pouces pour la somme de 11 000\$ plus taxes tel que décrit dans la soumission du 25 août 2016.

Que lesdits travaux soient payés à même la subvention à l'amélioration du réseau routier municipal.

6.4 TransCanada - Oléoduc Énergie Est - Mise à jour tracé

Trans Canada nous a expédié une nouvelle clé USB par laquelle y est insérée la version consolidée de la demande pour le projet Énergie Est déposée auprès de l'Office national de l'énergie. Elle est disponible pour consultation.

2016-09-2013.6.5 Correspondance - 265, rue de la Grève

La propriétaire du 265, rue de la Grève demande à ce qu'une bordure de béton soit installée au coin des rues Beaulieu et de la Grève afin d'éviter que les pierres concassées se retrouvent sur l'asphalte et éventuellement boucher l'égout pluvial. De plus, demande d'installer un garde de sécurité du côté fleuve à l'endroit où 2 chalets y sont construits.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna avise la propriétaire du 265, rue de la Grève qu'il prend bonne note de ces demandes et l'avise que :

-coin Beaulieu - de la Grève : le problème a été résolu par l'enlèvement de pierres concassées

-garde de sécurité : une analyse des besoins sera faite.

6.6 Travaux sur la route Grandmaison

Madame Jacynthe St-Amour du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous avise que des travaux de remplacement d'un ponceau débuteront le 1^{er} août 2016 sur la route Grandmaison et ce, jusqu'au 23 octobre 2016. La route sera fermée à la circulation durant cette période.

6.7 Jean D'Amour - Député de Rivière-du-Loup et ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent - Travaux Côte Roy

Madame Chantal St-Pierre pour Dennis Pelletier accuse réception de notre résolution relative aux Travaux - Côte Roy.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles - Déclaration de tonnages 2016

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe de la quantité de matières résiduelles, contenues dans les déclarations des exploitants des lieux d'élimination et de centres de transfert qui nous concernent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Pour notre municipalité, 881.11 tonnes pour le résidentiel et 75.21 tonnes pour les ICI (institutionnel, commercial et industriel).

7.2 MRC de Rivière-du-Loup - Demande de la Municipalité de « Les Escoumins » /obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

La Municipalité de « Les Escoumins » demande une résolution d'appui concernant les obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable.

<u>7.3 Recyc-Québec - Approbation du rapport et régime de compensation pour la collecte sélective</u>

L'équipe du portail de Recyc-Québec nous avise que le rapport 2015 de notre vérificateur est vérifié et validé. De plus, une erreur administrative est survenue pour le montant des versements pour l'année 2014 et 2015. Ceci occasionnera un écart de -1.34% par rapport à ce qui nous avait été annoncé.

2016-09-214.7.4 Mise en demeure - Lafontaine Leclerc

Me Robert Forest, avocat de Lafontaine Leclerc Inc. nous a répondu à notre mise en demeure du 29 juillet 2016. Il nous avise qu'il n'avait jamais reçu auparavant de mise en demeure relativement au tuyau qui avait été collé avec du «TAPE» et n'a pas eu l'opportunité de se rendre sur place pour vérifier l'origine de l'écoulement et l'état du tuyau.

En conséquence, il nie toute responsabilité concernant l'état de ce tuyau et contestera vigoureusement toute tentative de réclamer des dommages dans ce dossier.

Dans un autre ordre d'idée, il nous rappelle qu'il n'a jamais donné son autorisation à la retenue permanente de 10 253.23\$ effectuée par la municipalité par une résolution du 8 décembre 2014 qui visait le repositionnement d'une clôture dont l'implantation causait problème. Ils avaient offert à monsieur Pierre l'Heureux ingénieur, sans préjudice ni admission, d'assumer une partie des frais occasionnés par le repositionnement de la clôture (courriel du 17 mai 2013) mais jamais la totalité des coûts. La municipalité en a décidé autrement sans tenir compte des explications fournies par Lafontaine-Leclerc Inc., de leur bonne foi dans l'exécution de leurs obligations, de la confusion régnant sur cet aspect du projet au moment de sa réalisation surtout que la municipalité n'a jamais transmis le certificat de localisation requis. Selon toute vraisemblance, la responsabilité de la firme de génie conseil embauchée par la municipalité et /ou la municipalité a/ont commis une faute en ce qui concerne l'implantation de cette clôture et nous sommes d'avis qu'au minimum, un partage de responsabilité aurait été réaliste.

Dans un tel cas, Lafontaine-Leclerc se réserve le droit de réclamer, à son tour, la totalité de la retenue appliquée illégalement et unilatéralement à ce contrat. Ils espèrent que nous comprendrons la position de leur entreprise dans ce dossier et que cette lettre mettra un terme à notre demande de paiement.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la correspondance de Me Robert Forest avocat de Lafontaine Leclerc Inc;

Attendu que les dires sur cette lettre ne correspondent pas à la réalité;

Attendu que des courriels explicitent en font foi dont copie est jointe à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande le paiement de la facture D 9999 00 1250.00 0000 au montant de 2 553.93\$ intérêts inclus en date du 5 août 2016.

2016-09-215.7.5 Adoption du plan d'intervention

Attendu que la firme d'ingénieurs-conseils a déposé le plan d'intervention 2016-2020;

Attendu que le MAMOT a donné son accord de principe au contenu du plan d'intervention;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la plan d'intervention 2016-2020 rédigé par Norda Stelo portant le numéro de référence 49711.002 daté de juillet 2016.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2016-09-216.8.2 Dérogation mineure - 1169, route de l'Église

Une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme afin d'aménager une allée de stationnement en U devant la résidence du 1169, route de l'Église.

Après avoir entendu les commentaires des personnes présentes,

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'aménagement d'une allée de stationnement en demi-lune devant la propriété du 1169, rue de l'Église;

Attendu que la voie ferrée est à proximité de sa résidence et crée une zone aveugle;

Attendu qu'il est difficile d'accéder à la route en reculant et crée un risque accru d'accidents lors de cette manœuvre;

Attendu que la limite de vitesse est élevée dans ce secteur;

Attendu qu'un aménagement paysager (arbres et arbustes) y sera installé à l'intérieur de la demi-lune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure pour le 1169, rue de l'Église en autorisant l'aménagement du stationnement en U dans la cour avant de la résidence.

2016-09-217.8.3 Dérogation mineure - 235, rue D'Amours

Une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme afin de créer deux lots au 235, rue D'Amours.

Après avoir entendu les commentaires des personnes présentes,

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure qui consiste à diviser en trois (3) lots distincts une partie du lot 4985318;

Attendu que le conseil municipal a comme objectif de densifier le secteur urbain de la municipalité;

Attendu que le règlement de lotissement demande un lot d'une profondeur de 30 mètres;

Attendu que l'article 4.1.4.2 prévoit toutefois une exception pour la profondeur si la largeur et la superficie sont respectées, à savoir que le terrain peut avoir 75% de la profondeur prescrite soit 22,5 mètres;

Attendu que cette limite passe de 22,5 mètres à 21,75 mètres dans ce cas;

Attendu que la profondeur manquante à respecter est de 0,75 mètres, ce qui est très minime dans ce cas;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure pour la subdivision du lot #4985318.

2016-09-218.8.4 Colloque sur le développement industriel et les écoparcs d'activités

Dépôt d'une invitation au colloque sur le développement industriel et les écoparcs d'activités qui se tiendra à Ville Saint-Laurent les 13 et 14 septembre prochain.

Il est proposé par madame Francine Côté et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiments, assiste au colloque sur le développement industriel et les écoparcs d'activités qui se tiendra les 13 et 14 septembre prochain et accepte d'en défrayer les coûts d'inscription au montant de 439\$ plus taxes.

Que les frais occasionnés soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

9. LOISIRS ET CULTURE

2016-09-219.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Marie Brisson, Technicien en loisirs et culture.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Jean-Marie Brisson ouvre un compte de caisse qui servira à transiger les transactions de la campagne de financement du Centre des Loisirs et que mesdames Anne-Marie D'Amours et Mélanie Lemieux soient autorisés à signer les chèques relatifs à ce compte.

Que ce compte soit fermé après la construction du Centre des Loisirs.

2016-09-220.9.2. Soumissions ingénierie mécanique/électrique - Centre de Loisirs

Dépôt de deux soumissions pour les services d'ingénierie mécanique/ électrique pour le projet de construction du centre des loisirs.

R+O énergie ingénierie mécanique/électrique 16 000\$ plus taxes

Actuel Conseil Inc. ingénierie mécanique/électrique 31 200\$ plus taxes

Après analyse des soumissions,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de :

- R+O Énergie pour l'ingénierie mécanique/électrique au montant de 16 000\$ plus taxes;

Le tout pour le projet de construction du Centre des Loisirs et tel que décrit dans la soumission.

2016-09-221.9.3 Soumissions ingénierie génie civil et structure - Centre de Loisirs

Dépôt de deux soumissions pour les services de génie civil et structure pour le projet de construction du centre des loisirs

Génie+ génie civil et structure 14 500\$ plus taxes Actuel Conseil Inc. génie civil et structure 20 000\$ plus taxes

Après analyse des soumissions,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de :

Génie+ pour l'ingénierie civil et structure au montant de 14 500\$ plus taxes.

Le tout pour le projet de construction du Centre des Loisirs et tel que décrit dans la soumission.

2016-09-222.9.4 Engagement coûts d'exploitation continu - Nouveau Centre des Loisirs

Attendu que Place Soleil (centre de loisirs et communautaires) ne répond plus aux besoins des usagers, notamment pour des raisons d'espace et de sécurité;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna désire solutionner les problèmes concernant l'absence d'un lieu adéquat pour tenir des rencontres de grandes envergures (175 personnes) pour les citoyens ou organismes de Cacouna;

Attendu que le conseil de la municipalité de Cacouna désire bonifier les activités communautaires, de loisirs et de sports offerts sur son territoire ;

Attendu que le conseil de la municipalité de Cacouna désire offrir une nouvelle programmation par l'organisation d'activités destinées aux ainées et aux activités intergénérationnelles, dans le cadre de la démarche Municipalité Amis Des Ainés (MADA);

Attendu que le conseil de la municipalité de Cacouna a mandaté une firme d'architecte en vue de préparer actuellement des plans pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel, dont la construction est prévue au printemps 2017;

Attendu que le comité de financement, le conseil municipal de Cacouna, le Centre-Jeunes, le Comité des Loisirs, les utilisateurs et les employés municipaux travaillent actuellement en partenariat pour amasser les sommes nécessaires à sa construction;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna planifie d'investir une partie de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ainsi qu'une partie de la portion taxée représentant le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a adopté la résolution numéro 2016-08-197.9.4 confirmant une contribution financière d'au plus 425 000 \$, dont 320 000 \$ provient de la taxes sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) et 105 000 \$ provient de la portion taxée pour le seuil d'immobilisations en infrastructures municipales sur la construction d'un nouveau centre de loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna s'engage à exploiter, utiliser, entretenir et assumer les coûts d'exploitation continus du nouveau Centre de Loisirs de Cacouna.

2016-09-223.9.5 Contrat de travail - Jean-Marie Brisson

Dépôt du contrat de travail de monsieur Jean-Marie Brisson, technicien en loisirs et culture.

Attendu que le conseil municipal a étudié le contrat de travail de monsieur Jean-Marie Brisson;

Attendu que le contrat a été proposé à la personne intéressée;

Attendu que l'employé a accepté les conditions;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat de travail de monsieur Jean-Marie Brisson pour la période du 16 septembre 2016 au 31 décembre 2017.

Que le conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec.-trés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

2016-09-224.9.6 Les Habitations Kakou Inc. - Subvention aux loyers

M. Michel Perron, secrétaire-trésorier de « Les Habitations Kakou Inc. » nous informe suite à notre entente de subvention aux loyers, que le montant à verser pour l'année 2016 est de 1 064.88\$.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme 1 064.88\$ à « Les Habitations Kakou Inc. » représentant la quote-part de la municipalité pour la subvention aux loyers pour l'année 2016.

<u>2016-09-225.9.7 Appui et demande de financement - Patrimoine Canadien 2017 - Deux Nations, Une Fête</u>

Dépôt de la demande de financement à Patrimoine canadien pour la tenue de l'activité Deux Nations, Une Fête en août 2017.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de reconduire l'appui en espèces de 2 000\$ et en nature de 1 650\$ pour la tenue du festival Deux Nations, Une Fête en août 2017.

Que madame Madeleine Lévesque, directrice générale, est autorisée à signer la confirmation de soutien du gouvernement municipal du formulaire de demande de financement à Patrimoine Canadien.

- 10. INFORMATIONS
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-226.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h50 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sectrés.	Ghislaine Daris, mairesse	
